



MUTA SANTÉ

RAPPORT ESG

Prise en compte des critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance

*Rapport sur les données au
31 décembre 2022*



MUTA SANTÉ est inscrit au Répertoire des Sociétés de Mutualité et d'Assurance au numéro SIREN 524 852 074.
MUTA SANTÉ - CS 82200 - 68050 MULHOUSE CEDEX - 03 80 35 45 00 - info@muta-sante.fr - www.muta-sante.fr

Table des matières

PARTIE 1	3
DEMARCHE GENERALE SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG	3
1- RESUME DE LA DEMARCHE	3
2- MOYENS D'INFORMATIONS	4
3- PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG DANS L'ATTRIBUTION DES MANDATS DE GESTION	4
4- CHARTE, LABEL OU CODE	4
PARTIE 2	5
INFORMATIONS SUR LES ACTIFS FINANCIERS	5
1 - Périmètre :	5
2 – Méthodologie	6
3 - RESULTATS	9

DEMARCHE GENERALE SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG

1- RESUME DE LA DEMARCHE

La loi 2015-992 du 17 août 2015 définit les objectifs de la politique énergétique (article 173) : cette loi fixe les objectifs, trace le cadre et met en place les outils nécessaires à la construction, par tous les intervenants - citoyens, entreprises, territoires, pouvoirs publics -, d'un nouveau modèle énergétique français plus diversifié, plus équilibré, plus sûr et plus participatif.

En 2019, la loi Energie Climat et notamment son article 29 vient étendre les dispositions de l'article 173 sur le reporting financier.

Les organismes d'assurances, dont les Mutuelles, sont concernés par cette loi notamment au titre de leur politique d'investissement.

L'investissement socialement responsable (ISR) consiste à intégrer des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion financière.

Ces critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) constituent les trois piliers de l'analyse extra-financière :

- Environnementaux pour tenir compte de l'impact direct ou indirect de l'activité de l'entreprise sur l'environnement comme le traitement des déchets, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, ...
- Sociaux pour tenir compte de l'impact direct ou indirect de l'activité de l'entreprise sur les collaborateurs, les fournisseurs, avec la prévention des accidents, le dialogue social, le respect du droit du travail, ...
- De qualité de gouvernance (ESG) avec par exemple l'indépendance du Conseil d'Administration, la transparence des rémunérations, la lutte contre la corruption ainsi que les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique.

Ce rapport a été donc établi en application des dispositions de l'article 29 de la loi Energie Climat du 08 novembre 2019 et de son décret d'application du 27 mai 2021.

L'ACPR (Autorité de contrôle Prudentiel et de Résolution) a publié une instruction n°2022-I-24 relative aux documents annuels à communiquer par les organismes d'assurance et les organismes de retraite professionnelle supplémentaire assujettis aux dispositions de l'article 29 de la loi n° 2019-1147 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans les secteurs financiers.

Au titre de cette instruction, compte tenu du total bilan de MUTA SANTÉ, il a été adopté le plan du rapport précisé par l'annexe A « Structure des informations de durabilité du rapport annuel conformément aux dispositions prévues au V de l'article D 533-16-1 du code monétaire et financier pour les organismes ayant moins de 500 millions d'euros de total bilan ».

Par ailleurs, les notions de critères ESG et de durabilité de façon générale ont été introduits dans la politique gestion des risques, la politique investissement et le rapport EIRS.

Au niveau de la gouvernance, une sensibilisation aux critères ESG a été effectuée auprès des membres du Comité d'audit et des risques.

2- MOYENS D'INFORMATIONS

Le présent rapport est diffusé sur notre site internet et a fait l'objet au préalable d'une présentation au Comité d'audit et des risques et d'une validation par le Conseil d'administration.

3- PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG DANS L'ATTRIBUTION DES MANDATS DE GESTION

L'évaluation des gestionnaires financiers par MUTA SANTÉ tient compte de la qualité des reportings extra financiers dont fait partie l'intégration des critères ESG dans le portefeuille et la description des méthodes employées.

A ce titre il est demandé annuellement aux gestionnaires financiers une évaluation ESG du portefeuille géré.

4- CHARTE, LABEL OU CODE

Les critères ESG sont pris en compte dans le processus d'investissement des gestionnaires financiers de la façon suivante :

CREDIT MUTUEL AM

Titres vifs

- Exclusion de valeurs d'Etats
- Analyses ESG et alertes sur les titres de l'univers d'investissement
- Engagement actionnariat

Fonds crédit Mutuel AM

- CMCIC AM est signataire des PRI (Principes pour l'investissement Responsable) et respecte l'article 173 de la loi sur la transition énergétique
- La société de gestion s'assure des aspects de la gouvernance (participe et vote à toutes les AG) et d'une démarche d'engagement et de dialogue actionnariat auprès des entreprises

Fonds externes

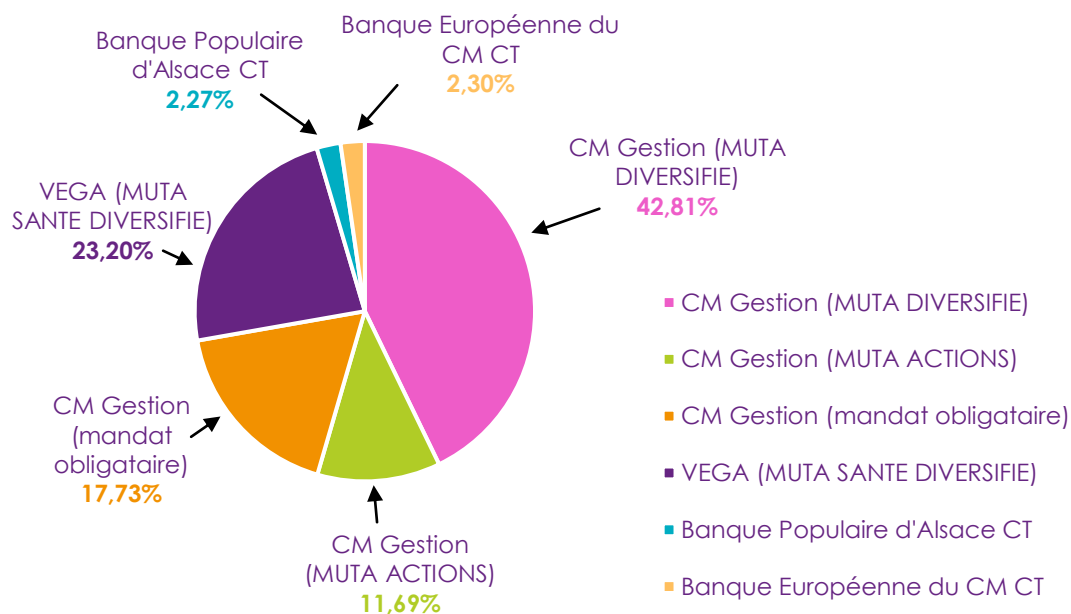
- Collaborer principalement avec des sociétés de gestion sous label ISR
- Surveiller la note de durabilité de Morningstar
- Interroger les sociétés de gestion sur leur politique ISR
- Intégration d'un volet ESG dans l'analyse de fonds

INFORMATIONS SUR LES ACTIFS FINANCIERS

Les différents fonds sont classés en article 6 c'est-à-dire sans objectif de durabilité. Pour autant, il est porté une attention particulière à l'intégration des critères ESG dans le portefeuille MUTA SANTÉ via des reporting extra financiers demandés aux différents gestionnaires financiers.

1 - PERIMETRE :

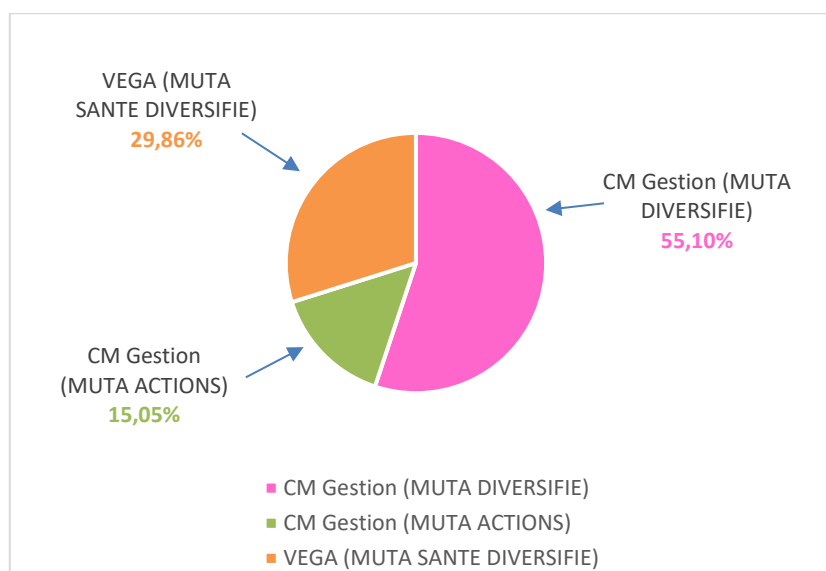
Au 31/12/2022 l'ensemble des actifs financiers de MUTA SANTÉ se valorise à 68M€ dont 78 % gérés via 3 fonds dédiés, 18 % via un mandat de gestion obligataire géré par le CM Gestion et 4 % en placements court terme.



L'analyse ESG est réalisée sur nos fonds dédiés et couvre ainsi 78 % des actifs financiers de MUTA SANTÉ selon une grille d'évaluation extra-financière. En sont exclus, la trésorerie court terme et le mandat de gestion obligataire.

Les fonds dédiés sont gérés par 2 partenaires : CM Gestion qui gère 1 fond dédié diversifié et 1 fond dédié action et VEGA Investment Managers qui gère 1 fond dédié diversifié.

La répartition se présente ainsi :



2 – METHODOLOGIE

L'étude ESG est réalisée par chacun des 2 gérants des fonds dédiés de MUTA SANTÉ selon des méthodes différentes.

CREDIT MUTUEL GESTION

Notre principal gestionnaire qui est le « Crédit Mutuel Gestion » est un acteur historique reconnu en matière de finance responsable. Crédit Mutuel Asset Management a adopté une approche globale couvrant tous les critères de qualité de gouvernance, sociaux, environnementaux, dont le climat en se dotant d'un outil propriétaire permettant de mettre à disposition des gérants de fonds des données adaptées pour comprendre la trajectoire extra-financière des sociétés.

La prise en compte de critères extra-financiers dans les fonds de Crédit Mutuel Asset Management repose sur ce modèle interne d'analyse ESG (FReD) en appui avec des agences de notation sélectionnées (SUSTAINALYTICS, ISS ESG, TRUCOS) portant que ce soit sur les entreprises ou sur les Etats.



Cette méthode interne propriétaire dédiée est constituée de 45 indicateurs au sein de 15 catégories. Ces critères étant interdépendants, ce choix permet d'avoir une vision globale des enjeux, risques et opportunités et de les intégrer dans une stratégie de long terme.

L'approche extra-financière compare les entreprises au sein de leur propre secteur d'activité pour déterminer celles qui progressent le mieux dans l'appréhension des risques (physiques, de marché, financiers, de règlement et de réputation) ainsi que celles qui offrent des opportunités au regard des enjeux liés au développement durable tels que définis par les 17 objectifs de développement durable des Nations Unies.

Ces 17 objectifs de développement durable établis par les Etats membres des Nations Unies et qui sont rassemblés dans l'Agenda 2030 couvrent l'intégralité des enjeux de développement dans tous les pays tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau, la pauvreté, l'égalité des genres, l'agriculture, l'éducation...

En complément, une analyse qualitative, basée notamment sur le dialogue avec les dirigeants, est conduite en interne par une équipe d'experts sur les sujets ESG.

Les critères ESG constituent les trois piliers de l'analyse extra-financière auxquels le gestionnaire a ajouté les critères économique et sociétal ainsi que l'engagement de l'entreprise pour la démarche socialement responsable.






Cette approche vise à évaluer en tendance, à minima sur 3 ans, la capacité de l'entreprise à intégrer et innover sur les 5 piliers ESG composant la démarche :

- Le critère environnemental tient compte de la politique carbone, de la conception et le cycle de vie des produits et services, de la gestion de l'eau, des déchets et de la biodiversité,
- Le critère social prend en compte le respect de l'individu et la non-discrimination (droits de l'homme, parité, ...), le dialogue social et la politique RH, l'hygiène et la sécurité, la formation du personnel,
- Le critère de gouvernance vérifie l'indépendance du Conseil d'Administration, la structure de gestion et la présence d'un comité de vérification des comptes,
- Le critère économique et sociétal permet d'analyser la chaîne de valeur vis-à-vis du client, du fournisseur, les relations avec la communauté économique et la société civile,
- Le critère engagement de l'entreprise pour la démarche socialement responsable : pilotage de la démarche, implication du management et des équipes.

Grace aux critères ESG, le gestionnaire peut évaluer l'exercice de la responsabilité des entreprises vis-à-vis de l'environnement et de leurs parties prenantes (salariés, partenaires, sous-traitants et clients).

Ce modèle interne d'analyse ESG intègre les enjeux de la transition climatique des émetteurs au travers des éléments d'analyse de la stratégie CO2, du rôle de l'innovation, des mesures de la trajectoire et des prises de décision. Ce dispositif vise à mesurer l'empreinte carbone, et plus largement l'exposition des portefeuilles à la transition climatique.

Le modèle permet la normalisation et la standardisation des informations recueillies une fois par mois sur la base d'un score global de 1 à 10 (1 représentant une contribution faible aux facteurs ESG) puis la classification des entreprises selon 5 groupes distincts au regard de leur performance extra financière à date.

Classification des groupes	Descriptif	Note ESG globale	Couleur
1 = Négatif	Risque ESG élevé / actifs potentiellement gelés	≤ 2,7	
2 = Peu impliqué	Plus indifférent qu'opposant	de 2,8 à 4,2	
3 = Administratif neutre	Administratif neutre conforme à sa réglementation sectorielle	de 4,3 à 5,5	
4 = Engagé	Engagé dans la trajectoire / Best in Trend	de 5,6 à 6,8	
5 = Best-in-class	Pertinence réelle / Best in Class	≥ 6,9	

VEGA INVESTMENT MANAGERS

Le second gestionnaire « **VEGA Investment Managers** » (société de gestion BPALC) utilise exclusivement la méthodologie SUSTAINALYTICS.

La méthodologie d'analyse ESG de SUSTAINALYTICS s'appuie sur l'évaluation de plusieurs centaines de critères différents qui varient en fonction des entreprises, de leur secteur d'activité, mais surtout en fonction de leur exposition réelle à des Enjeux ESG matériels, réels, définis par SUSTAINALYTICS.

A ce jour, SUSTAINALYTICS a défini 21 enjeux ESG matériels qui peuvent concerner, ou pas, une entreprise :

1. Gouvernance d'entreprise
2. Accès aux services de base
3. Pot-de-vin et corruption
4. Ethique des affaires
5. Relations avec la communauté
6. Sécurité et confidentialité des données
7. Emissions, effluents et déchets
8. Impact carbone-activités
9. Impact carbone-produits et services
10. Impact Environnementaux & Sociaux des produits et services
11. Capital humain
12. Droits de l'Homme
13. Droits de l'Homme – Chaîne d'approvisionnement
14. Utilisation du sol et biodiversité
15. Utilisation du sol et biodiversité – Chaîne d'approvisionnement
16. Santé et sécurité des collaborateurs
17. Intégration ESG - Finance
18. Gouvernance Produit
19. Résistance / Solidité
20. Utilisation des ressources
21. Utilisation des ressources - Chaîne d'approvisionnement

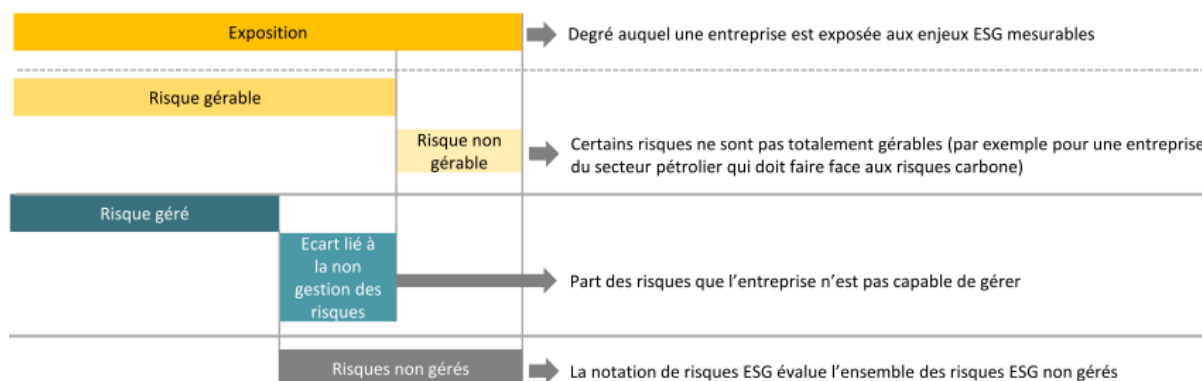
Le nombre d'enjeux majeurs évalués par société est entre 3 et 9 (la Gouvernance d'entreprise étant systématiquement évaluée).

Les enjeux majeurs sélectionnés et évalués pour chaque société dépendent du secteur d'activité de la société, selon une granularité très fine (138 secteurs différents).

Pour chacun de ces enjeux, un ensemble d'indicateurs est mis en place pour évaluer la matérialité de ces enjeux et la manière dont l'émetteur gère ces problématiques.

En moyenne, sur l'ensemble des enjeux majeurs analysés pour une société, une centaine d'indicateurs sont évalués.

SUSTAINALYTICS est ainsi en mesure d'évaluer le risque potentiel d'un enjeu majeur et sa mitigation par les mesures prises par la société. Le risque résiduel est alors la somme des risques non-gérables et ceux non gérés, comme illustré par le graphique ci-dessous :



A l'inverse des scores ESG traditionnellement utilisés dans l'industrie financière, un score SUSTAINALYTICS bas correspond à une société plus vertueuse sur le plan de l'ESG.

Les émetteurs sont classés en cinq catégories suivant leur niveau de risque.

Echelle de risque	
Négligible	0 < Risk Rating < 10
Low	10 < Risk Rating < 20
Medium	20 < Risk Rating < 30
High	30 < Risk Rating < 40
Severe	40 < Risk Rating < 100

Source: Sustainalytics

3 - RESULTATS

CREDIT MUTUEL GESTION

Les fonds dédiés gérés par le « Crédit Mutuel Gestion » pour MUTA SANTÉ sont notés de la façon suivante :

MUTA ACTION

Type de note	Portefeuille	Classification	Taux de couverture
Note Globale	6,4	4	99,63%
Note E (Environnement)	6,8	4	99,63%
Note S (Social)	6	4	99,63%
Note G (Gouvernance)	6,1	4	99,63%
Note ES (Economie & Sociétal)	6	4	99,59%
Note D (Engagement)	7,1	5	99,59%

MUTA DIVERSIFIE

Type de note	Portefeuille	Classification	Taux de couverture
Note Globale	6,1	4	94,45%
Note E (Environnement)	5,9	4	94,45%
Note S (Social)	6,1	4	94,45%
Note G (Gouvernance)	6,4	4	94,45%
Note ES (Economie & Sociétal)	5,4	3	54,08%
Note D (Engagement)	6,2	4	54,08%

Il en résulte la classification de chacun des fonds :

Fonds Dédiés	Score	Taux de couverture de la notation	Classification
MUTA ACTION	6,4	99,63% de l'actif	4- Engagé
MUTA DIVERSIFIE	6,1	94,45% de l'actif	4-Engagé

Fonds Dédiés	Score 2022	Score 2021	Tendance
MUTA ACTION	6,4	6.2	↗
MUTA DIVERSIFIE	6,1	6.0	↗

VEGA INVESTMENT MANAGERS

Score de durabilité du portefeuille

C'est la moyenne pondérée du score de risque ESG des entreprises en portefeuille notées par SUSTAINALYTICS. Pour qu'il soit noté, 67% de l'actif d'un portefeuille doit être couvert par une notation de risque ESG. Le pourcentage d'actifs sous gestion des titres couverts est ensuite rééchélonné à 100% avant de calculer le score de durabilité du portefeuille.

Score durabilité	Score 2022	Score 2021	Tendance
PORTEFEUILLE MUTA SANTE	19.50 Classe low	19.41 Classe low	↘

A l'inverse des scores ESG traditionnellement utilisés dans l'industrie financière, un score SUSTAINALYTICS bas correspond à une société plus vertueuse sur le plan de l'ESG.

Score du risque géré

Ce score mesure la capacité de l'entreprise à gérer efficacement les risques liés aux problèmes ESG.

Score du risque géré	Score 2022	Score 2021	Tendance
PORTEFEUILLE MUTA SANTE	19.30 Classe low	17.4 Classe low	↘

SYNTHESE

Malgré le manque d'harmonisation de l'évaluation des critères ESG, les résultats des scores indiquent une classe de risque de type « engagé » pour les deux gestionnaires financiers.

Les scores du « Crédit Mutuel Gestion » sont très légèrement en amélioration, à l'inverse ceux de « VEGA Investment Managers » sont un peu en régression.